



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vers la sortie de la post-catastrophe

-

Gestion post-catastrophe de l'Aude (inondations 2018)

Journée technique du CEREMA – 16 / 11 /21

Gestion de CRISE : La Post-Catastrophe ?



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN



Intervention DDTM

La DDTM est intervenue et continue d'intervenir encore à ce jour selon 5 thématiques :

- les expertises et la capitalisation des connaissances sur l'événement ;
- l'évaluation des dommages, leur gestion ou leur indemnisation ;
- le devenir des constructions pré-existantes ;
- la reconstruction et la reconfiguration du territoire ;
- l'amélioration des interventions de l'État et des collectivités en crises et post-crisis.













Intervention DDTM

Premières expertises et capitalisation des connaissances sur l'évènement

- Coordonner l'intervention des services et opérateurs experts de l'État (CEREMA, BRGM, DREAL – sécurité des ouvrages...)
- Capitaliser les connaissances sur l'évènement (500 laisses de crue, témoignages...)



Intervention DDTM

Évaluation, gestion et indemnisation des dommages

- La mise en œuvre du fonds de solidarité pour les biens non assurables des collectivités : 3000 demandes à expertiser pour 41,2 M€ d'aides, 13 comités d'engagement... le tout en 6 mois
- Le nettoyage des cours d'eau : 3 ponts emportés, embâcles... 6,5 M€ pour les 128 km du DPF Aude + 10 M€ pour les affluents gérés par le SMMAR (*EPTB du bassin de l'Aude*)
- Expertise et indemnisation des dégâts agricoles : 880 dossiers pour un montant d'indemnisation versé de 4,8 M€ (*au titre des calamités*)



Intervention DDTM

Remettre en état ou délocaliser les constructions pré-existantes

- **Évaluer le risque structurel avant de pouvoir réintégrer les bâtiments, accompagnement des élus : audits structurels, arrêtés de péril...**
- **Évaluer le degré d'exposition au risque d'inondations et délocaliser les biens les plus exposés : les « acquisitions Barnier »**
- **Indemnisation Fonds Barnier, avec identification des maisons à acquérir : avec 80 cm d'eau si de plain pied, 2 m si étage (refuge), 220 biens concernés**
- **Accompagner la remise en état : le PIG post-inondations (aide aux réparations au-delà de la part des assurances, réduction de vulnérabilité)**



Intervention DDTM

Dessiner l'avenir d'un territoire plus résilient face aux inondations

- Réglementer la maîtrise de l'urbanisation – application R111-2 puis révision des PPRI sur 170 communes
- L'ajustement de la stratégie de prévention (révision du PAPI 2 – préparation du PAPI 3)
- Esquisser le nouveau visage des communes les plus impactées
- L'adaptation du territoire aux évolutions des impacts climatiques : un Contrat de Transition Écologique, puis intégration dans les CRTE

